DÉCISION n° 253/2024

RELATIVE A LA SIGNATURE D'UN AVENANT DE LA MISE A DISPOSITION DES COSTUMES DE LA BELLE ET LA BETE POUR L'EXPOSITION « ENCHANTE » A THIONVILLE

Je soussigné, Patrick THIL, Conseiller délégué de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020 par laquelle le Conseil métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de délégation de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020, par lequel Monsieur Patrick THIL, Conseiller délégué, a reçu délégation pour signer les conventions de partenariat sans échange financier direct ou portant sur un échange financier direct entre les parties d'un montant inférieur ou égal à 10 000 euros TTC dans la limite des crédits inscrits au budget.

CONSIDERANT que la Ville de Thionville et le centre Jacques Brel programmeront l'exposition « Enchanté » du 12 septembre au 16 novembre 2024 à Thionville.

DÉCIDONS:

 De signer avec la Ville de Thionville et le centre Jacques Brel, le contrat de mise à disposition des costumes de la Belle et la Bête, prêtés par l'Opéra-Théâtre de l'Eurométropole de Metz, pour l'exposition « Enchanté » qui aura lieu à Thionville du 12 septembre au 16 novembre 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20240531-Decis253-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait à Metz, le 3165/24

Pour le Président

Le Conseiller délégué aux Etablissements Culturels

Patrick THIL

Adjoint au Maire de Metz à la Culture et aux Cultes Conseiller départemental de la Moselle



Thionville, le 24 mai 2024

AVENANT À LA CONVENTION RELATIVE AU PRÊT DE DEUX COSTUMES

Entre

L'Association Centre Jacques Brel située Place André Malraux 57100 Thionville représentée par Monsieur Xavier GODEAU en sa qualité de Président.

et

La Ville de Thionville située Mairie de Thionville Cour du Château BP 30 352 57125 Thionville cedex représentée par Monsieur Jackie HELFGOTT en sa qualité d'Adjoint au Maire délégué à la culture.

Ci-après dénommés « les organisateurs » d'une part,

et

METZ MÉTROPOLE OPÉRA-THÉÂTRE située Maison de la Métropole, 1, Place du Parlement de Metz CS 30353 5711 METZ CEDEX 1 représentée par Monsieur Patrick THIL en sa qualité de Conseiller délégué chargé des Équipements Culturels et Sportifs, dûment autorisé par arrêté en date du 15 juillet 2020.

Ci-après dénommé « le prêteur » d'autre part.

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Les partis ont conclu une convention de prêt de deux costumes : *La Belle*, 2024 et *La Bête*, 2024 à l'occasion de l'exposition collective *Enchanté* initialement prévue du 19 septembre 2024 au 16 novembre 2024 au sein de la structure Puzzle à Thionville.

Les partis se sont rapprochés afin de modifier la convention comme suit :

L'exposition *Enchanté* sera inaugurée le jeudi 12 septembre 2024 et se clôturera le samedi 16 novembre 2024.

Les organisateurs mettront à la disposition du prêteur, l'espace considéré en ordre de marche à partir du mardi 03 septembre 2024.



Pour la Ville de Thionville, L'Adjoint délégué	Pour le Centre Jacques Brel, Le Président	Pour l'Eurométropole de Metz, Pour le Président, Le conseiller délégué aux établissement culturels
M. Jackie HELFGOTT	M. Xavier GODEAU	M. Patrick THIL Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes Conseiller départemental